

Communiqué,

Assemblée Générale du 18 juin 2009

## **UIMM : premiers comptes certifiés**

**Paris, 18 juin 2009**, l'Assemblée Générale de l'UIMM a approuvé ses premiers comptes certifiés, sans réserve, par les Commissaires aux Comptes.

C'est un parcours initié par Frédéric Saint-Geours, et les instances de l'UIMM, il y a 18 mois, qui a été salué aujourd'hui à l'occasion de l'Assemblée générale. La publication de ses premiers comptes certifiés arrive en conclusion d'un travail, sans précédent, de remise à plat des modes de fonctionnement de l'UIMM. Après s'être dotée d'une nouvelle gouvernance et aux termes d'audits juridiques, financiers et comptables, l'UIMM présente pour la première fois des comptes certifiés et approuvés sans réserve par les Commissaires aux Comptes. En faisant cet exercice de transparence, l'Union s'est imposée une démarche allant au-delà de la simple certification de ses comptes.

### **Désormais les structures de l'Union sont rationalisées**

L'UIMM est dorénavant organisée autour de 4 structures distinctement identifiées et chacune opérant sur un périmètre clairement posé : l'UIMM - syndicat professionnel, l'ADASE qui assure des prestations opérationnelles telles que les éditions, la gestion financière et comptable ou la gestion de ressources humaines, l'APRODEM qui gère les conventions conclues avec les pouvoirs publics visant à favoriser le développement des entreprises et la formation et « UIMM Apprentissage Formation » qui collecte la taxe d'apprentissage et met en œuvre la politique de formation de l'UIMM.

L'UIMM a donc également procédé, pour la 1<sup>ère</sup> fois, à la certification de comptes consolidés.

### **Un budget qui s'inscrit sous le signe de la responsabilité et de l'efficacité**

En 2008, le fonctionnement de l'UIMM a été affecté par son environnement financier, économique et judiciaire, et enregistre une perte d'exploitation de 11 millions d'euros (coût en partie induit pas la crise qu'a subie l'organisation). La crise boursière a eu pour conséquence de déprécier certains actifs des réserves patrimoniales. Enfin, la baisse d'activité des entreprises industrielles a réduit les budgets des Chambres syndicales territoriales. L'Union poursuit l'objectif d'avoir ses comptes à l'équilibre d'ici à 5 ans.

Pour 2009, l'Union a souhaité prendre en compte cet environnement économique difficile pour ses adhérents et a décidé d'adapter son fonctionnement. A ce titre, elle a décidé une baisse de 15 % de son budget de fonctionnement.

### **Un programme posé et validé**

L'Assemblée Générale a également entériné et approuvé le programme proposé par le groupe de travail « Réserves patrimoniales » (lors du Conseil du 25 septembre 2008), ainsi que les moyens financiers qui y sont affectés.

1. Programme de communication destiné à valoriser l'industrie et les métiers industriels.
2. Création d'une Fondation dédiée à l'innovation dans des domaines intéressant l'Union et l'industrie française, afin de renforcer les relations entre le monde de l'industrie et de l'enseignement.
3. Création d'une Fondation dédiée à la formation, la professionnalisation, l'insertion et l'emploi afin de répondre aux besoins de compétences et de développer le savoir-faire industriel.
4. Création d'un dispositif de capital développement destiné à accompagner les entreprises du secteur, notamment les TPI et les PMI.
5. Création d'un dispositif de solidarité professionnelle à destination des adhérents de l'Union.
6. Modernisation des structures de l'Union :
  - Création d'un Think Tank destiné à fédérer les programmes de réflexion et d'influence de l'Union.
  - Offre aux adhérents de nouveaux services par les Chambres syndicales territoriales.

*« Les comptes de notre organisation sont désormais certifiés, nos structures sont clarifiées et notre gestion est transparente. Nous pouvons nous féliciter du travail collectif effectué pour parvenir à ce résultat, et qui a été aujourd'hui unanimement approuvé » a déclaré Frédéric Saint-Geours, Président de l'UIMM, pour conclure cette Assemblée Générale.*

Pour consulter le document de référence 2008 de l'UIMM :  
<http://www.uimm.fr/fr/pdf/doc-de-referance-uimm2008.pdf>